

## Mise en œuvre de mécanismes de gestion de la liquidité

Amundi Asset Management a décidé, qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, seront mis en œuvre, sur l'ensemble des Organismes de Placement Collectif (« OPC ») listés en annexe, deux mécanismes de gestion de la liquidité<sup>1</sup> : **le mécanisme anti-dilution (connu sous le nom de « Swing Pricing ») et mécanisme de plafonnement des rachats (connu sous le nom de « Gates »)**

### **Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)**

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution<sup>2</sup> généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles. Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC, seront désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements. Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

### **Plafonnement des rachats « Gates »**

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les

<sup>1</sup> Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes de gestion de la liquidité (DOC-2017-05).

<sup>2</sup> La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15- France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par actions Simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris – Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036.

demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

Les autres caractéristiques des OPC demeurent inchangées.

Ces évolutions, qui n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part, sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque de vos supports de placement.

Elles ne nécessitent pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les documents réglementaires de vos Fonds (Documents d'Informations Clés et Prospectus) seront disponibles sur le site de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) rubrique « Particuliers ».

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15- France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par actions Simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris – Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036.

## Annexe

Code ISIN	Nom OPC
FR0010313783	Amundi Euro Bond ESR - N (C)
FR0013187325	Amundi Euro Bond ESR - S (C)
FR0010313775	Amundi Euro Equity ESR - N (C)
FR0013187358	Amundi Euro Equity ESR - S (C)
FR001400DOP2	AMUNDI EURO MODERATO ESR - N (C)
FR0011089424	AMUNDI EURO MODERATO ESR - S (C)
FR0014001T16	AMUNDI OBLIGATERME 2028 - I (C)
FR0011418458	AMUNDI OBLIGATERME 2028 (C)
FR0010184879	AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - N (C)
FR0013187382	AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - S (C)
FR0010184887	AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE - N (C)
FR0013187390	AMUNDI RESA ACTIONS FRANCE - S (C)
FR0013296597	AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES - RETRAITE (C)
FR0010199653	AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES (C)
FR0010185637	AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE - N (C)
FR0013187416	AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE - S (C)
FR0010199083	AMUNDI RESA OBLIG ETAT - N (C)
FR0013187424	AMUNDI RESA OBLIG ETAT - S (C)

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15- France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par actions Simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris – Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036.